



## Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario du SCFP (CSCSO)

### Que signifie pour vous les revendications de l'employeur en date du 15 août 2022?

Ce que le SCFP-CSCSO a revendiqué.	Ce que la Couronne/CACS a revendiqué.	Ce que les revendications de l'employeur signifient pour vous.
<p>Une augmentation salariale de 3,25/heure chaque année de la prochaine convention collective.</p> <p>Rémunérer les employé(e)s occasionnel(le)s au même taux que les employé(e)s permanent(e)s.</p>	<p>Une augmentation de 2 % pour les membres qui gagnent moins de 40 000 \$ par année.</p> <p>Une augmentation de 1,25 % pour les membres qui gagnent 40 000 \$ ou plus par année.</p> <p>Maintenir des taux de rémunération plus bas pour les employé(e)s occasionnel(le)s.</p>	<p>Une baisse de salaire réelle pour tous les travailleurs et travailleuses de l'éducation de 9 à 11 % au cours des quatre prochaines années.</p> <p>Une réduction cumulative des salaires de 20 à 22 % depuis 2012.</p> <p>Les problèmes de recrutement et de rétention se poursuivraient et s'aggraveraient, ce qui se traduirait par des postes non pourvus et une diminution des soutiens pour les élèves.</p> <p>Une augmentation de la charge de travail.</p>
<p>Améliorer le libellé relatif à la sécurité d'emploi et de service afin de garantir des niveaux de dotation en personnel minimums.</p>	<p>Élimination de tout libellé relatif à la sécurité d'emploi et de service.</p>	<p>Les conseils scolaires pourraient réduire le personnel en dessous des niveaux existants, et le feraient, privant les élèves des services dont ils et elles ont besoin.</p>
<p>Un financement supplémentaire pour embaucher de nouvelles recrues dans toutes les classifications de travailleurs et travailleuses de l'éducation.</p>	<p>Aucun nouvel argent pour la dotation en personnel.</p>	<p>Les élèves qui nécessitent des soutiens supplémentaires seraient privé(e)s de ce dont ils et elles ont besoin.</p> <p>Les charges de travail augmenteraient jusqu'au point de rupture et les écoles seraient moins en mesure de fonctionner.</p> <p>Aucune possibilité d'optimiser les normes en matière de nettoyage dans les écoles.</p>

Préserver le régime actuel de congés de maladie et d'invalidité à court terme.	Réduction massive du régime d'invalidité à court terme.	La plupart des membres n'auraient pas accès au régime d'invalidité à court terme dont ils et elles bénéficient présentement et perdraient un revenu au moment où ils et elles en ont le plus besoin.
Temps de préparation rémunéré pour les membres qui travaillent directement avec les élèves.	Pas de temps de préparation rémunéré.	On continuerait d'attendre des travailleurs et travailleuses de l'éducation qu'ils et elles travaillent sans être rémunéré(e)s.  L'employeur ne comprend pas la valeur du temps de préparation.
Garantir la présence d'un(e) éducateur et éducatrice de la petite enfance agréé(e) dans chaque classe de maternelle.	Aucune garantie concernant la présence d'un(e) ÉPEA dans chaque classe de maternelle.	Des milliers d'élèves seraient privé(e)s des avantages qu'offre un modèle de deux éducateurs et éducatrices de la maternelle à plein temps.
Exiger de tous les conseils scolaires qu'ils prévoient des heures de travail minimales en ce qui concerne les postes de travailleurs et travailleuses de l'éducation.	Aucun changement aux heures de travail pour les postes qui se situent présentement sous la norme courante.	Moins d'heures de travail pour les travailleurs et travailleuses faiblement rémunéré(e)s et moins de temps disponible pour fournir des soutiens aux élèves.
Améliorer l'accès au perfectionnement des compétences pour tous les travailleurs et travailleuses de l'éducation.	Maintenir le statu quo en matière de perfectionnement des compétences.	Les travailleurs et travailleuses de l'éducation se verraient refuser l'accès à la formation et au perfectionnement des compétences nécessaires pour se tenir à jour dans un domaine dynamique.
Financement des avantages sociaux pour permettre d'améliorer le régime pour tous les membres.	Geler le financement des avantages sociaux pendant quatre ans.	Les avantages sociaux seraient considérablement réduits d'ici 2024. Le régime d'avantages sociaux ne sera pas viable sans financement.